

# Exercice 2023

Rapport de gestion de CONCORDIA

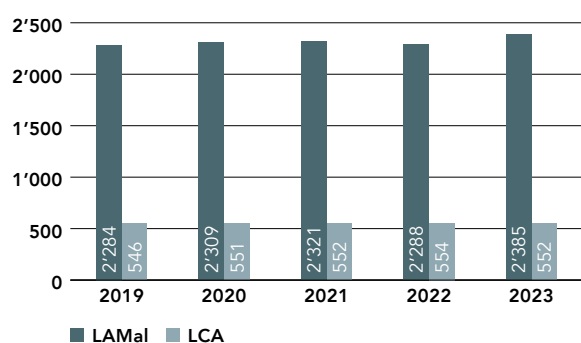
**CONCORDIA**

<b>Sommaire</b>	Page
<b>L'essentiel en bref</b>	
<u>Chiffres clés englobant toutes les branches d'assurance</u>	<u>3</u>
<b>Exercice 2023</b>	
<u>Une année record pour CONCORDIA</u>	<u>4-7</u>
<u>Chiffres clés pour l'assurance obligatoire des soins</u>	<u>8-9</u>
<b>CONCORDIA</b>	
<u>La proximité, pilier d'une relation de confiance durable</u>	<u>10</u>
<u>Organigramme de CONCORDIA</u>	<u>11</u>
<u>Conseil d'administration</u>	<u>12-13</u>
<u>Honoraires du Conseil d'administration</u>	<u>14</u>
<u>Comité directeur et membres de la Direction</u>	<u>15-16</u>
<u>Rémunération au sein du Comité directeur</u>	<u>17</u>
<b>Le groupe CONCORDIA</b>	
<u>Association, sociétés et fondations</u>	<u>18-19</u>
<u>Organigramme du groupe CONCORDIA</u>	<u>20</u>
<b>Rapport financier 2023</b>	<b>21-63</b>
<b>Rapport 2023 sur les questions non financières</b>	<b>64-65</b>

# Chiffres clés englobant toutes les branches d'assurance

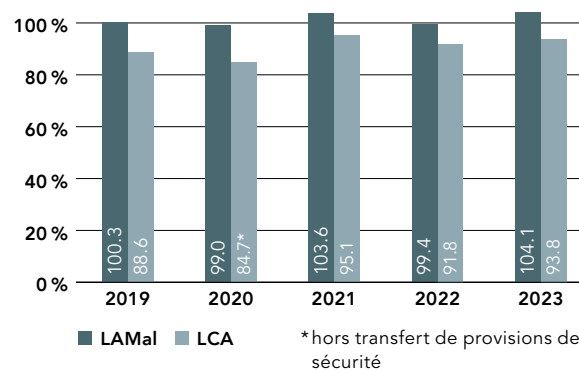
## Primes acquises

En millions de CHF

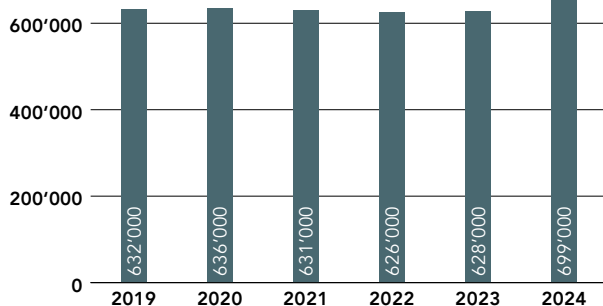


## Ratio combiné

Dépenses actuarielles (y compris dépenses d'exploitation) en pourcentage des primes acquises

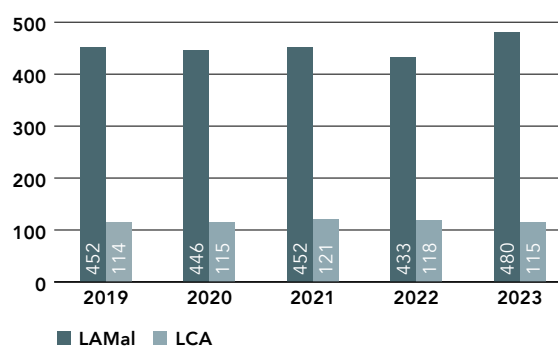


## Portefeuille d'assuré-es AOS (total)

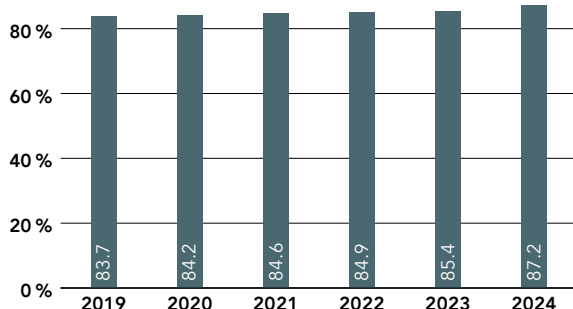


## État des provisions pour prestations

En millions de CHF



## Pourcentage des assuré-es dans les modèles d'assurance alternatifs de l'AOS



---

# Une année record pour CONCORDIA

---

*Pour CONCORDIA, l'exercice 2023 a été placé sous le signe de la croissance. Ainsi, quelque 70'000 personnes supplémentaires ont choisi de lui faire confiance pour leur assurance de base, un résultat jusque-là jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise. Sur le plan financier, l'année a été marquée par de fortes dépenses en prestations pour les cas d'assurance et par la nécessité de consolider les provisions techniques. CONCORDIA a utilisé les rendements positifs de ses placements de capitaux pour consolider ses réserves de fluctuation de valeur; elle reste de la sorte en mesure de fixer ses primes indépendamment des évolutions enregistrées sur les marchés des capitaux. Certes, le résultat financier global réalisé durant l'exercice sous revue s'avère clairement négatif. Mais grâce à sa politique commerciale fondée sur la prudence et l'anticipation et à ses excellentes réserves, CONCORDIA peut affronter l'avenir avec optimisme et garantir à long terme sa sécurité financière vis-à-vis de ses assurés.*

## **Croissance record du nombre d'assuré·es**

L'objectif premier de CONCORDIA est d'accompagner de manière fiable et individuelle sa clientèle et de créer de la sorte un lien de confiance durable avec elle. À l'automne 2023, elle a pu à nouveau démontrer qu'elle est à même de tenir cette promesse, quand elle a annoncé une majoration de primes en Suisse bien inférieure à la moyenne de la branche. S'appuyant sur un positionnement solide sur le marché et sur des primes avantageuses, CONCORDIA a su convaincre environ 70'000 personnes de conclure leur assurance obligatoire des

soins (AOS, assurance de base) chez elle au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce chiffre constitue un record pour CONCORDIA et s'inscrit dans la lignée de son objectif de croissance durable.

## **Résultat global de toutes les branches d'assurance en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein**

Durant l'exercice 2023, CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA a été confrontée à une hausse des coûts des prestations supérieure à la moyenne dans l'assurance de base et a dû consolider

---

ses provisions; il en est résulté une perte globale de CHF 98 millions. Quant à CONCORDIA Assurances SA, elle a clôturé l'exercice écoulé avec un excédent de produits approchant les CHF 25 millions.

Pour les deux sociétés réunies, les capitaux propres ont diminué de CHF 74 millions et s'élèvent désormais à CHF 1.3 milliard, soit un taux de capitaux propres de 43 %. CONCORDIA continue de disposer de toutes les provisions techniques nécessaires pour pouvoir honorer ses engagements financiers envers ses clients et clientes à tout moment.

En raison du renchérissement général des primes par rapport à l'année précédente et de la légère augmentation de la clientèle enregistrée début 2023, les primes acquises ont connu une hausse de CHF 95 millions (+ 3.3 %), pour s'établir à CHF 2.9 milliards. Parallèlement, les charges de sinistres ont bondi de CHF 141 millions (+ 5.2 %), pour passer à CHF 2.9 milliards.

CONCORDIA gère des placements de capitaux à hauteur de CHF 2.5 milliards. Ces fonds reflètent les provisions et les réserves de l'entreprise. Dans le domaine des placements de capitaux, la préservation du patrimoine constitue la priorité de CONCORDIA. Bien qu'ayant adopté une stratégie prudente, elle a pu enregistrer une performance confortable sur ses investissements, aussi bien pour CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

(+ 4.6 %) que pour CONCORDIA Assurances SA (+ 4.5 %). Les rendements obtenus de la sorte ont permis de consolider les réserves de fluctuation de valeur, qui visent à couvrir les risques liés aux placements de capitaux et ont ainsi retrouvé leur niveau de 15 %. À la date de clôture des comptes, CONCORDIA disposait de réserves de fluctuation de valeur se chiffrant à un total de CHF 337 millions. Celles-ci continueront à être utilisées pour atténuer les fluctuations de cours à venir dans les placements de capitaux.

### **Assurances selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)**

En ce qui concerne les assurances selon la LAMal, les recettes de primes (+ 3.6 % par personne assurée) n'ont pas été suffisantes pour parer à la hausse des dépenses en prestations dans l'AOS (+ 5.5 % par personne assurée). À la suite de la constitution de provisions pour prestations et de la baisse des versements provenant de la compensation des risques, un résultat technique négatif après provisions de CHF -99 millions a été enregistré. Le ratio combiné dans l'AOS en Suisse s'est élevé à 104.5 %. Grâce à la bonne performance des placements, des provisions supplémentaires pour risques liés aux placements de capitaux d'un total de CHF 53 millions ont pu être constituées dans l'AOS. Elles permettent à CONCORDIA de continuer à fixer ses primes indépendamment des résultats de ses placements de capitaux.

---

### **Assurances selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)**

Dans le domaine de la LCA, les recettes de primes ont baissé de CHF 2.3 millions (-0.4%), pour s'établir à CHF 552 millions. Les versements effectués dans le cadre des cas d'assurance, inchangés par rapport à l'année précédente, se sont montés à CHF 369 millions. Le ratio combiné dans la LCA s'est élevé à 94 % (taux comprenant les variations des autres provisions techniques). Il en est résulté un bénéfice actuariel de CHF 34 millions. La performance des placements de capitaux s'est révélée réjouissante dans le domaine de la LCA aussi, atteignant CHF 39 millions. Ces rendements sont également venus renforcer les réserves de fluctuation de valeur pour les risques liés aux placements de capitaux. En somme, un résultat positif de CHF 25 millions (contre CHF 7 millions l'année précédente) a pu être enregistré dans les assurances selon la LCA.

### **Assurances selon la loi sur l'assurance-maladie de la Principauté du Liechtenstein**

Dans la Principauté du Liechtenstein, les charges de prestations se sont accrues de 4.5 % par rapport à l'année précédente, tandis que les primes acquises (contribution étatique incluse) ont augmenté de 5.9 %. Il en est résulté un bénéfice actuariel de CHF 1 million après provisions. Les rendements positifs des placements ont permis de consolider les réserves de fluctuation de valeur pour les risques liés aux placements de capitaux dans le domaine des assurances liechtensteinoises aussi. En définitive, celles-ci ont clôturé l'exercice 2023 avec un résultat global légèrement positif de CHF 0.6 million (perte de CHF 8.5 millions l'année précédente).

---

### **Des frais d'administration modestes et un contrôle rigoureux des factures**

CONCORDIA met tout en œuvre pour maintenir ses frais d'administration à un niveau bas. Durant l'exercice 2023, ces efforts se sont à nouveau révélés payants, la part des frais d'administration ayant encore baissé. Pour chaque franc de prime versé dans le cadre de l'AOS, seuls 4.7 centimes ont ainsi été affectés à ces frais.

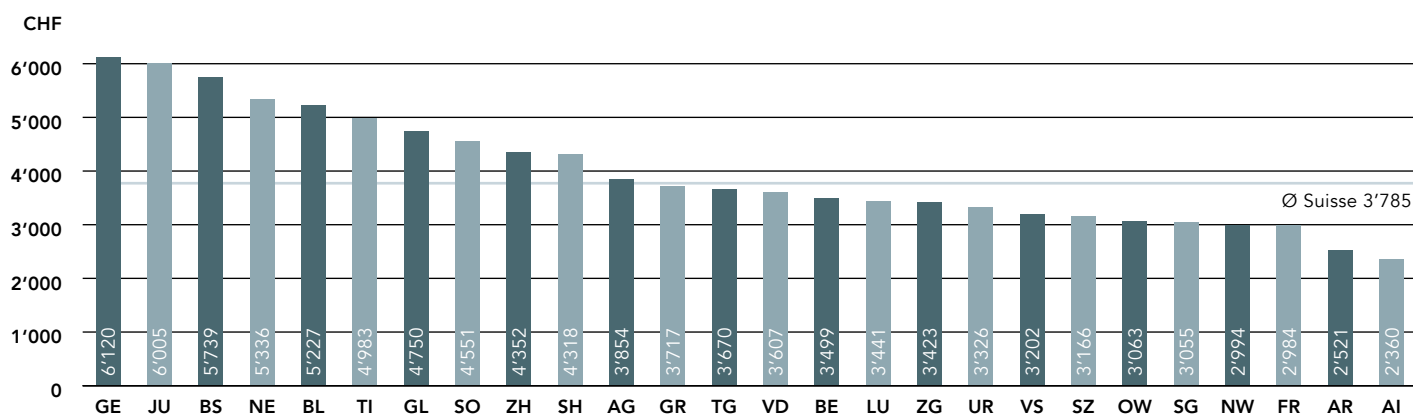
L'entreprise accorde aussi une très grande importance à un contrôle rigoureux des factures. Sans tenir compte de celles portant sur les tests de Covid-19, CONCORDIA a traité 9,5 millions de factures en 2023, soit 5 % de plus que l'année précédente. Après un examen attentif, 9.1 millions d'entre elles ont été directement payées et 475'000 ont été retournées à leur émetteur ou émettrice pour être corrigées – notamment parce qu'elles contenaient des prestations non assurées ou qu'elles étaient erronées. Avec sa gestion des prestations et son contrôle des factures, CONCORDIA a économisé la somme de CHF 388 millions en 2023.

### **Changement à la tête du Conseil d'administration**

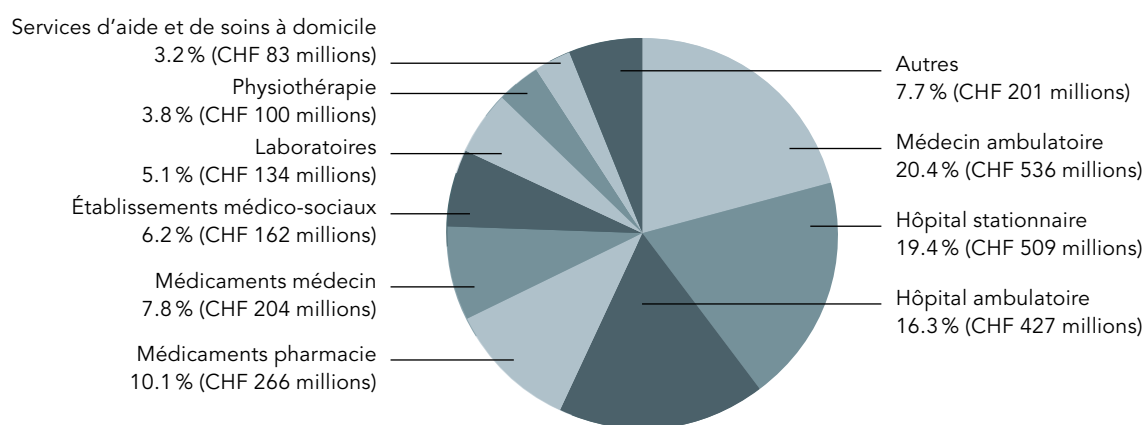
La 105<sup>e</sup> assemblée des délégué-es de l'association CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents, qui s'est déroulée le 17 juin 2023, a donné lieu à un passage de témoin à la tête du Conseil d'administration. Les délégué-es ont ainsi élu à l'unanimité Felix Muff nouveau président du Conseil d'administration. Avocat et responsable conformité, M. Muff siège depuis 2011 au Conseil d'administration de CONCORDIA, dont il dirigeait la Commission des finances depuis 2014. Le nouveau président a pris la relève d'Andreas Lauterburg, qui après 17 ans passés au Conseil d'administration – dont treize en tant que président – n'a pas sollicité un nouveau mandat.

# Chiffres clés pour l'assurance obligatoire des soins

## Prestations AOS nettes de CONCORDIA en 2023 par personne assurée et par canton



## Prestations AOS brutes de CONCORDIA en 2023 par catégorie de coûts (hors Liechtenstein)





**Chiffres clés AOS Suisse (incluant UE/AELE, en millions de CHF)**

	2023	2022	+/-
Primes acquises	2'191.5	2'105.1	4.1 %
Charge de sinistres et de prestations	-2'143.8	-2'002.7	7.0 %
dont prestations	-2'661.3	-2'514.5	5.8 %
dont participations aux coûts	342.1	328.8	4.0 %
dont compensation des risques	175.4	183.0	-4.2 %
Frais d'exploitation	-102.2	-103.9	-1.6 %
Résultat	-98.8	6.7	
Résultat par personne assurée	CHF -164	CHF 11	
Taux de sinistres	99.8 %	94.1 %	6.1 %
Taux de frais	4.7 %	4.9 %	-4.1 %
Ratio combiné	104.5 %	99.0 %	5.6 %
État des provisions	421.8	376.6	12.0 %
État des réserves selon les comptes annuels statutaires	618.9	717.7	-13.8 %

**Franchise à option AOS Suisse des adultes (à partir de 19 ans)**

		Part au 01.01.2024	Part au 01.01.2023
Franchise de base	CHF 300	50.6 %	54.0 %
Franchise à option	CHF 500	5.1 %	5.8 %
Franchise à option	CHF 1'000	2.3 %	2.6 %
Franchise à option	CHF 1'500	4.9 %	6.0 %
Franchise à option	CHF 2'000	1.6 %	2.0 %
Franchise à option	CHF 2'500	35.5 %	29.6 %

**Effectifs AOS Suisse/Principauté du Liechtenstein**

	01.01.2024	01.01.2023	+/-
<b>Nombre d'assuré·es</b>			
AOS, totalité de l'association	698'779	628'025	11.3 %
Part Liechtenstein	26'488	26'508	-0.1 %
Part Suisse	672'291	601'517	11.8 %
Suisse: adolescent·es et adultes avec franchise à option	264'771	217'554	21.7 %
Suisse: assurance médecin de famille	432'531	412'487	4.9 %
Suisse: assurance de télémédecine	18'837	3'061	515.4 %
Suisse: assurance HMO	135'114	97'954	37.9 %
Total Managed Care	586'482	513'502	14.2 %

# La proximité, pilier d'une relation de confiance durable

---

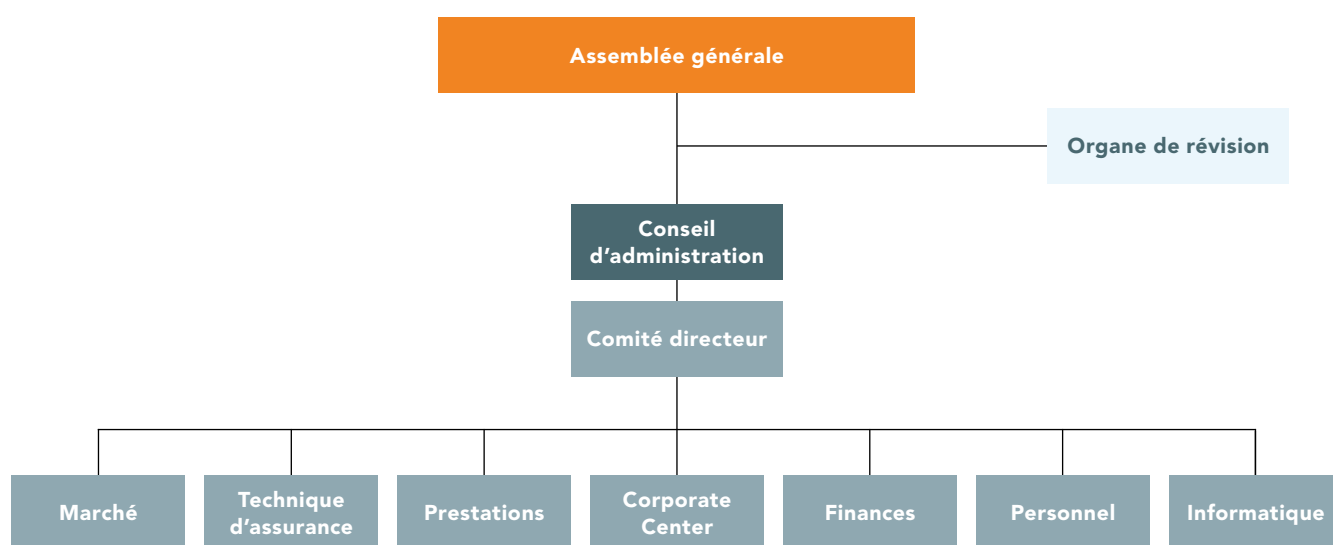
CONCORDIA a été fondée en 1913 sous la forme d'une association d'entraide. À cette époque, si un travailleur ou une travailleuse tombait gravement malade, la pauvreté pouvait toucher toute sa famille. Car privées de leur capacité de travail, les personnes malades étaient aussi privées de salaire. Sans compter que les soins et les médicaments devaient en règle générale être payés de leur poche. Les travailleurs et travailleuses ont alors commencé à unir leurs forces, donnant ainsi naissance à des caisses-maladie d'entreprise et à des associations. Chaque mois, les membres de ces organisations versaient un certain montant dans une caisse commune et bénéficiaient d'un soutien financier en cas de maladie.

Aujourd'hui, plus d'un siècle après sa création, CONCORDIA fait figure d'entreprise moderne sur le marché de la santé. Elle compte parmi les plus grands assureurs-maladie de Suisse et propose également des solutions de prévoyance complètes. Dans la Principauté du Liechtenstein, elle occupe la première place sur le marché. À l'heure actuelle, environ 700'000 personnes lui ont confié la gestion de leur assurance de base.

Plusieurs raisons sont à l'origine du succès de CONCORDIA: elle se montre proche de ses clients et clientes et fait preuve de compréhension à l'égard de leurs préoccupations et de leurs besoins au quotidien. Par ailleurs, elle offre des services personnalisés de premier ordre, que ce soit dans ses agences et agences locales de Suisse – quelque 190 au total – et ses deux centres clientèle du Liechtenstein ou en ligne, par exemple sur son portail clientèle et les réseaux sociaux.

Employeuse appréciée, CONCORDIA compte près de 1'400 collaborateurs et collaboratrices, dont plus de 700 au Siège principal à Lucerne. Parmi ses salarié-es, 63 % sont des femmes. Nombre de ses employé-es travaillent à temps partiel, une possibilité offerte par CONCORDIA pour leur permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Quant à l'objectif principal, il reste le même pour tout le monde: gagner la confiance des assuré-es et la conserver.

# Organigramme de CONCORDIA



## Organe de révision

**PricewaterhouseCoopers SA**  
Robert-Zünd-Strasse 2  
6005 Lucerne

# Conseil d'administration



## Felix Muff

Lic. en droit, avocat  
*Président depuis le 17 juin 2023*

### Responsable conformité

Membre du Conseil d'administration depuis 2011

*Commission du personnel, président*

*Commission des finances, membre*

*Fondation Caisse de pension, président*

*Conseil d'administration d'Hôtel*

*CASCADA SA, président*

*Conseil d'administration de SOLIDA*

*Assurances SA, membre*



## Dorothea Zünd-Bienz

Experte-comptable  
et fiscale diplômée  
*Vice-présidente*

### Entrepreneuse

Membre du Conseil d'administration depuis 2014

*Commission des finances, présidente*

*Conseil d'administration de Monvia SA, membre*



## Maurice Eglin

Ing. info. dipl. EPF

### Chef réseaux et interopérabilité en cybersécurité DDPS

Membre du Conseil d'administration depuis 2010

*Commission technologique, président*



## Pr Martin Eling

Dr en sc. pol.

### Professeur en management de l'assurance, HSG

Membre du Conseil d'administration depuis 2017

*Commission technologique, membre*



## Ruth Humbel

Lic. en droit

### Ancienne Conseillère nationale

Membre du Conseil d'administration depuis 2014



## Eva Jaisli

Dre h. c.

### Entrepreneuse

Membre du Conseil d'administration depuis 2010

*Commission des finances, membre*



**Donat P. Marxer**

Dr en sc. éc., ing. HTL

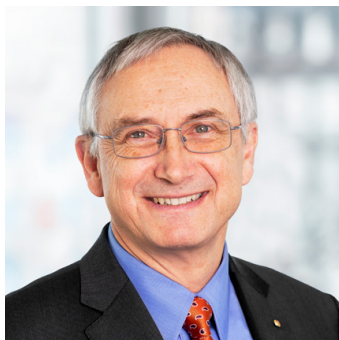
---

**Entrepreneur**

Membre du Conseil d'administration depuis 2017

*Commission du personnel, membre*

*Conseil d'administration de Monvia SA, membre*



**Markus Wyss**

Dr phil. nat.

---

**Entrepreneur**

Membre du Conseil d'administration depuis 2009

*Commission technologique, membre*

*Commission du personnel, membre*

*Conseil d'administration*

*d'Hôtel CASCADA SA, membre*



**Andreas Lauterburg**

Dr phil. nat.

*Président jusqu'au 17 juin 2023*

---

**Entrepreneur**

Membre du Conseil d'administration de 2006 à 2023

---

# Honoraires du Conseil d'administration

---

Au cours de l'exercice 2023, un montant total de CHF 214'746 a été versé à titre d'honoraires, jetons de présence compris, aux membres du Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA. La somme en question comprend les honoraires du président du Conseil d'administration, qui se sont élevés à CHF 67'805. CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA gère les activités régies par la LAMal en Suisse et la LAMal au Liechtenstein.

Jetons de présence compris, les membres du Conseil d'administration ont touché des honoraires d'un total de CHF 378'773, dont CHF 135'814 versés au président du Conseil d'administration, pour les sociétés suivantes:

- CONCORDIA Assurances SA;
- l'association CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents;
- CONCORDIA Participations SA;
- la Fondation Konkordia (Stiftung Kranken- und Unfallkasse Konkordia);
- SOLIDA Assurances SA;
- Hôtel CASCADA SA;
- Monvia SA;
- la Fondation Caisse de pension de CONCORDIA.

Le président du Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA dirige aussi les conseils d'administration et conseils de fondation des sociétés mentionnées précédemment, hormis ceux de SOLIDA Assurances SA et de Monvia SA. Aucun mandat n'est attribué à des cabinets de conseil pour la gestion stratégique des sociétés.

Le Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunérations variables. Les membres du Conseil d'administration ne peuvent accepter aucun autre mandat de conseil rémunéré au sein de CONCORDIA et ne se voient accorder ni prêts ni hypothèques. Ils et elles n'ont pas non plus le droit d'être rattaché-es à la Caisse de pension de CONCORDIA, mais doivent subvenir personnellement à leur prévoyance vieillesse. Par ailleurs, aucune indemnité n'est versée aux ancien-nes membres du Conseil d'administration.

# Comité directeur



**Nikolai Dittli**  
*CEO*

Membre du Comité directeur  
depuis 2001

*Licence en sciences politiques,  
Université de Berne*

*Licence en théologie, Université de Lucerne*



**Agnes Durrer**  
*Vice-CEO, Corporate Center*

Membre du Comité directeur  
depuis 2003

*Brevet d'avocate et de notaire, OW*

*Licence en droit, Université de Lausanne*



**Peter Anderegg**  
*Personnel*

Membre du Comité directeur  
depuis 2016

*MBA, OUBS*



**Reto Baumann**  
*Informatique,  
depuis le 1<sup>er</sup> février 2023*

Membre du Comité directeur  
depuis 2023

*Diplôme d'ingénieur informaticien, EPF  
de Zurich*



**Christoph Braschler**  
*Dr en sc. éc.  
Finances*

Membre du Comité directeur  
depuis 2007

*Doctorat en sciences économiques, HSG*



**Sévérine Müller**  
*Prestations*

Membre du Comité directeur  
depuis 2021

*Brevet d'avocate, LU*

*Licence en droit, Université de Zurich*



**Stefan Pleisch**

Dr en sc.  
*Informatique,*  
*jusqu'au 31 janvier 2023*

Membre du Comité directeur  
de 2014 à 2023

*Doctorat en sciences, EPF de Lausanne*



**Hansjörg Setz**

*Marché*

Membre du Comité directeur  
depuis 2012

*Executive MBA, HSG*

*Licence en sciences politiques,*  
*Université de Berne*



**Kurt Stricker**

*Technique d'assurance*

Membre du Comité directeur  
depuis 2019

*Diplôme d'économiste d'entreprise HES*

*Executive MBA, Haute école de Lucerne*

**Tâches spéciales pour  
le Comité directeur**



**Jürg Vontobel**

Dr en méd.

Membre du Comité directeur  
de 2007 à 2021

*Doctorat en médecine, Université de Zurich*

**Membres de la Direction**

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| Hans Amrein          | Michael Morger            |
| Raphael Auf der Maur | Ueli Nef                  |
| Ruedi Bachmann       | Alfred Neff               |
| Alexander Birrer     | Rolf Nick                 |
| Astrid Brändlin      | Martin Oswald             |
| Daniel Burkhard      | Antonio Reis              |
| Mehmet Emer          | Urs Scholl                |
| Jeannine Frey        | Gaby Streit               |
| Fabienne Hasler      | Ulrich Tanner, Dr en méd. |
| Benjamin Heimgartner | Jürg Vontobel, Dr en méd. |
| Peter Herger         | Fabienne Weiss            |
| Guido Leu, Dr phil.  | Priska von Wyl            |
| Robert Lustenberger  |                           |

Ces informations correspondent à l'état au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sauf indication contraire.



---

# Rémunération au sein du Comité directeur

---

Pour l'exercice 2023, les membres du Comité directeur de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA et CONCORDIA Assurances SA ont perçu des rémunérations (part variable et cotisations à la Caisse de pension incluses) d'un montant total de CHF 2'964'603, dont CHF 1'630'532 concernant CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA. Cette dernière englobe les domaines d'activité ressortissant à la LAMal en Suisse, ainsi qu'à la LAMal au Liechtenstein. Le salaire du CEO s'est chiffré pour les deux sociétés à CHF 563'352, part variable et cotisations à la Caisse de pension comprises, dont CHF 309'843 concernant CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.

Pour le Comité directeur, la part variable ne peut dépasser 10 %. Elle est liée à des objectifs à long terme (accroissement et satisfaction de la clientèle, réserves et provisions, qualité des services, etc.), dont la réalisation est évaluée au bout de trois ans. Les rémunérations ci-dessus comprennent une part variable de 9 %, qui était due fin 2023.

Les membres du Comité directeur ont l'obligation de céder à CONCORDIA les honoraires et jetons de présence que leur a rapportés l'ensemble de leurs mandats pour le compte de CONCORDIA au sein et en dehors du groupe. CONCORDIA n'octroie pas d'indemnités de départ, ni de parachutes dorés. Les gratifications pour ancienneté de service sont réglées de la même manière que pour les autres collaborateurs et collaboratrices. Les membres du Comité directeur ne se voient accorder ni prêts ni hypothèques. En 2023, le CEO a eu droit à un cadeau d'ancienneté, qu'il a perçu sous forme d'un mois de salaire.

---

# Association, sociétés et fondations

---

Font partie du groupe CONCORDIA:



L'**association CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents**, avec siège à Lucerne, constitue la structure faitière du groupe CONCORDIA. Elle a été fondée en 1913. L'ensemble des autres sociétés et fondations sont issues de cette association ou ont été créées avec son concours. Devient membre de l'association CONCORDIA toute personne physique domiciliée dans son rayon d'activité qui a conclu une assurance obligatoire des soins ou une assurance des soins complémentaire à l'assurance obligatoire des soins (à l'exception de l'Assurance vacances et voyages) auprès d'une société du groupe CONCORDIA, à moins qu'elle ne refuse expressément cette admission.

**CONCORDIA Participations SA**, avec siège à Lucerne, est la holding du groupe CONCORDIA. Elle appartient à l'association et détient toutes les participations du groupe pour lesquelles un autre régime de propriété ne paraît pas plus adéquat.

**CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA**, avec siège à Lucerne, gère l'assurance obligatoire des soins et l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en vigueur en Suisse, de même que l'assurance-maladie obligatoire, les assurances complémentaires facultatives et l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie selon la LAMal liechtensteinoise.

**CONCORDIA Assurances SA**, avec siège à Lucerne, propose des assurances complémentaires et des solutions de prévoyance selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).

La **Fondation Konkordia** (Stiftung Kranken- und Unfallkasse Konkordia), avec siège à Lucerne, a été fondée en 1982. Elle verse des dons destinés aux assurés de CONCORDIA.

La **Fondation Caisse de pension de CONCORDIA**, avec siège à Lucerne, s'occupe de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et collaboratrices de CONCORDIA en Suisse.



**Monvia SA**, avec siège à Lucerne, exploite neuf centres de santé réunissant des médecins de famille dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Lucerne, de Soleure et de Zurich, et gère la centrale d'appels concordiaMed, disponible pour les questions d'ordre médical. Situés dans des zones aussi bien rurales qu'urbaines, les centres Monvia proposent des soins de base ambulatoires pour toute la famille. Ainsi, des pédiatres et des gynécologues y travaillent aux côtés de médecins généralistes. Monvia est une filiale de CONCORDIA Participations SA fonctionnant de manière autonome. Elle est indépendante sur le plan médical.



**Sanacare SA**, avec siège à Winterthour, appartient pour un tiers à CONCORDIA Participations SA, un tiers à Sanitas et un tiers à Sympany. Cette organisation de soins intégrés novatrice dispose de 22 cabinets de groupe spécialisés dans la médecine de famille dans 14 villes de Suisse. En sa qualité d'opératrice de réseau, elle met par ailleurs son expérience et ses compétences à la disposition d'autres cabinets et apporte également aux entreprises et à leur personnel son expertise en raison d'un fort engagement dans le domaine des soins médicaux et de la promotion de la santé en entreprise. Grâce à un concept de chaîne thérapeutique intégrée, Sanacare offre de manière incontestable des prestations de qualité à des prix avantageux.

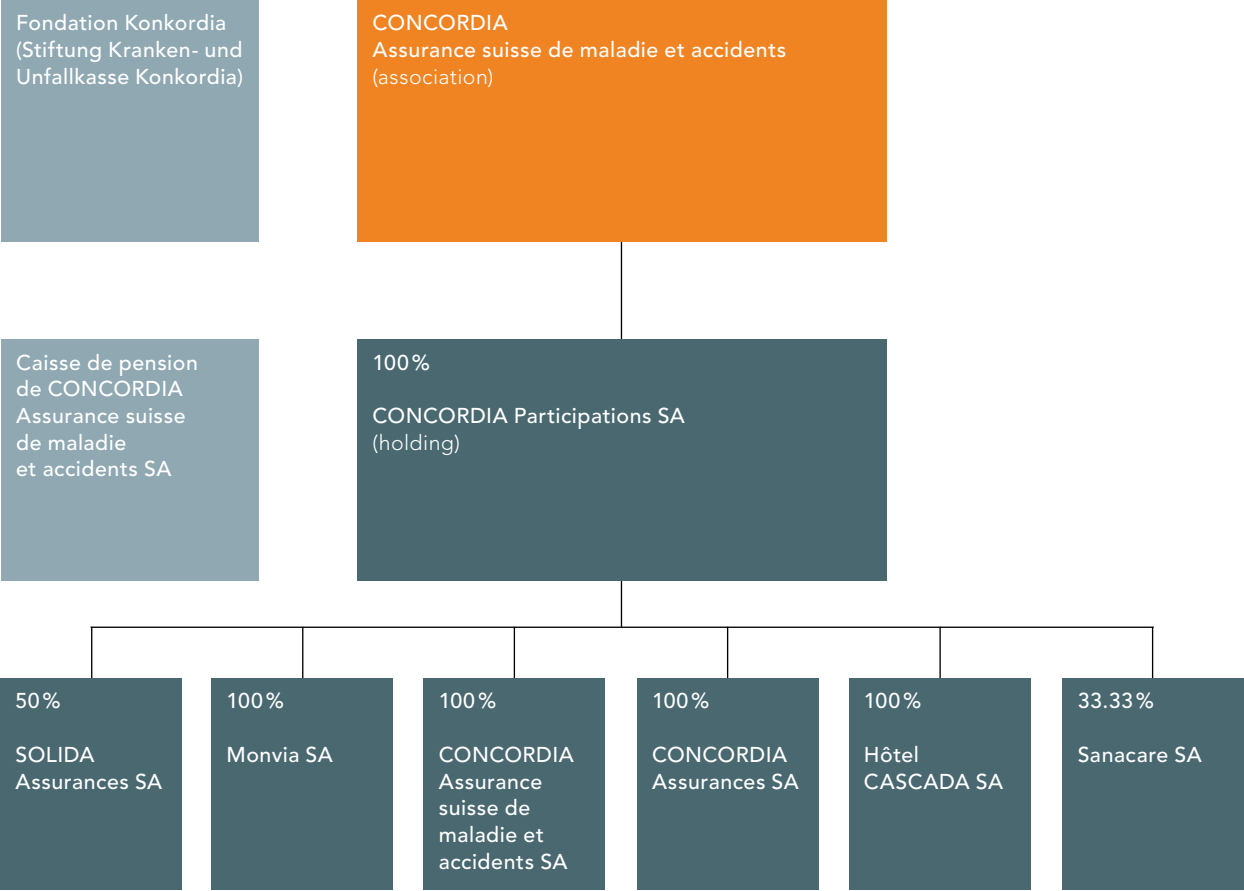


**Hôtel CASCADA SA**, avec siège à Lucerne, gère l'hôtel CASCADA et le restaurant BOLERO installés dans l'immeuble contigu au Siège principal de CONCORDIA. Cette dernière y dispose également de salles de formation.



**SOLIDA Assurances SA**, avec siège à Zurich, appartient pour moitié à CONCORDIA Participations SA et pour moitié à Helsana. Elle offre des assurances-accidents en complément à l'assurance-maladie.

# Organigramme du groupe CONCORDIA



# Rapport financier 2023

## Sommaire Page

### **CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA**

<b>Bilan</b>	22
<b>Compte de résultat</b>	23
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	24
<b>Tableau des fonds propres</b>	25

### **Annexe aux comptes annuels**

Principes d'évaluation	26–29
Explications sur le bilan	30–33
Explications sur le compte de résultat	34–35
Compte de résultat sectoriel	36–37
Autres indications	38–39

<b>Affectation du résultat du bilan</b>	40
---	----

<b>Rapport de l'organe de révision</b>	41–43
--	-------

### **CONCORDIA Assurances SA**

<b>Bilan</b>	44
<b>Compte de résultat</b>	45
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	46
<b>Tableau des fonds propres</b>	47

### **Annexe aux comptes annuels**

Principes d'évaluation	48–51
Explications sur le bilan	52–56
Explications sur le compte de résultat	56–57
Autres indications	58–59

<b>Affectation du résultat du bilan</b>	60
---	----

<b>Rapport de l'organe de révision</b>	61–63
--	-------

# Bilan

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif</b>			
Placements de capitaux	1	1'300'814	1'333'940
Immobilisations corporelles		0	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Comptes de régularisation		105'938	99'408
Créances	2	112'759	112'119
Liquidités		183'306	128'677
<b>Total de l'actif</b>		<b>1'702'817</b>	<b>1'674'144</b>
<b>Passif</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Capital-actions		100	100
Réserves légales issues du capital		20	20
Réserves légales issues du bénéfice		822'382	824'186
Résultat du bilan		-98'308	-1'804
<b>Total des fonds propres</b>		<b>724'194</b>	<b>822'502</b>
<b>Capitaux étrangers</b>			
Provisions techniques	3	510'648	463'458
Provisions non techniques	4	0	366
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	222'929	161'105
Comptes de régularisation		3'024	4'170
Dettes	6	242'022	222'543
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>978'623</b>	<b>851'642</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1'702'817</b>	<b>1'674'144</b>

# Compte de résultat

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	2023	2022
Primes acquises	7	2'385'408	2'288'470
Charges de prestations	8	-2'496'608	-2'355'569
Variation des provisions techniques	3	-47'191	17'211
Variation des provisions non techniques	4	366	72'634
Compensation de risques entre assureurs		180'141	187'552
Participation des assuré-es aux excédents		-348	-426
Frais d'exploitation	9	-120'453	-122'333
Autres produits d'exploitation		3'305	896
Autres charges d'exploitation		-53	-218
Versement volontaire de réserves	4	-92	-72'634
Résultat des placements de capitaux		-2'783	-17'281
- produits des placements de capitaux	10	85'117	21'613
- charges des placements de capitaux	10	-26'076	-179'560
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	-61'824	140'666
<b>Total du résultat d'exploitation</b>		<b>-98'308</b>	<b>-1'698</b>
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel <sup>1</sup>		0	-106
<b>Résultat avant impôts sur les bénéfices</b>		<b>-98'308</b>	<b>-1'804</b>
Impôts sur les bénéfices		0	0
<b>Résultat</b>		<b>-98'308</b>	<b>-1'804</b>

<sup>1</sup> 2022: charges exceptionnelles liées au débit a posteriori de la TVA pour 2014 à 2021

# Tableau de flux de trésorerie

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	Chiffre	2023	2022
<b>Résultat</b>		<b>- 98'308</b>	<b>- 1'804</b>
<b>Amortissements/réévaluations</b>			
- des placements de capitaux		- 43'821	172'905
- des immobilisations incorporelles		0	0
- des immobilisations corporelles		0	0
- des créances	7	4'299	4'406
<b>Augmentation/diminution</b>			
- des provisions techniques	3	47'191	- 17'211
- des provisions non techniques	4	- 366	- 72'634
- des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	61'824	- 140'666
<b>Bénéfice/perte provenant de réalisations</b>			
- d'immobilisations incorporelles		0	0
- d'immobilisations corporelles		0	0
<b>Augmentation/diminution</b>			
- des comptes de régularisation (actif)		- 6'530	- 21'027
- des créances		- 4'940	2'486
- des comptes de régularisation (passif)		- 1'146	- 2'222
- des dettes		19'479	- 61'281
<b>Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>- 22'318</b>	<b>- 137'048</b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</b>			
- versements pour investissements d'immobilisations financières		- 99'172	- 86'057
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		176'119	235'619
- versements pour investissements d'immobilisations corporelles		0	0
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		0	0
- versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		0	0
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0	0
<b>Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>76'947</b>	<b>149'562</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>54'629</b>	<b>12'514</b>
Liquidités au début de la période de rapport		128'677	116'163
Variation des liquidités selon le tableau de flux de trésorerie		54'629	12'514
Variation des liquidités provenant de l'évaluation de devises étrangères		0	0
<b>Liquidités à la fin de la période de rapport</b>		<b>183'306</b>	<b>128'677</b>



# Tableau des fonds propres

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Capital-actions	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Total des fonds propres
<b>Fonds propres au 01.01.2022</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>824'186</b>	<b>824'306</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	- 1'804	- 1'804
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>822'382</b>	<b>822'502</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	- 98'308	- 98'308
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>724'074</b>	<b>724'194</b>

## Autres données sur les fonds propres

Le capital-actions se compose de 100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1. Il est entièrement libéré.

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Principes d'évaluation

### 1. Principes de la présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le référentiel Swiss GAAP RPC dans son intégralité et satisfont aux dispositions légales suisses. Leur structure et leur organisation se fondent en particulier sur la Swiss GAAP RPC 41 («Présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie»). L'application des recommandations a été effectuée sur ordre de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

### 2. Date du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

### 3. Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe qui s'applique est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes.

Toutes les valeurs du bilan et du compte de résultat s'entendent «pour propre compte». Par conséquent, nous avons renoncé à une désignation en ce sens pour chaque poste des comptes annuels.

#### 3.1 Écarts d'arrondi

Les montants indiqués dans les comptes annuels sont arrondis au millier le plus proche (kCHF). La présentation peut donc comporter de minimes écarts d'arrondi.

#### 3.2 Devises étrangères

Les dépenses et les produits en devise étrangère sont estimés aux cours de la date de transaction ou aux cours moyens. Les postes du bilan énoncés en devise étrangère sont convertis aux cours ci-dessous, en vigueur le jour du bilan:

1 EUR en CHF	0.93
1 USD en CHF	0.84
100 NOK en CHF	8.29
1 CAD en CHF	0.64
100 JPY en CHF	0.60

### 3.3 Placements de capitaux

*Placements de capitaux généraux:* sous ce poste sont portées au bilan les catégories de placement décrites ci-après. Sauf indication contraire, l'évaluation se fait aux valeurs du marché. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat comme bénéfices non réalisés dans les produits des placements de capitaux ou comme pertes non réalisées dans les charges des placements de capitaux. La comptabilité des titres est tenue d'après le principe de la date de règlement.

*Obligations:* dans cette catégorie figurent les emprunts par obligation, les lettres de gage, les dépôts à terme d'une durée initiale de plus de trois mois et d'autres créances établies sur une somme d'argent fixe. Les parts des placements collectifs de capitaux qui investissent exclusivement ou majoritairement en titres à revenu fixe sont également portées au bilan sous ce poste. Les intérêts courus résultant de titres à revenu fixe sont saisis dans les comptes actifs de régularisation.

*Actions:* ce poste comprend des actions suisses et étrangères ainsi que des parts de placements collectifs de capitaux qui investissent exclusivement ou majoritairement dans des actions suisses ou étrangères.

*Immeubles:* sous ce poste figurent au bilan les investissements dans des fonds immobiliers.

*Liquidités:* ce poste traite des dépôts à terme d'une durée initiale maximale de 90 jours et des avoirs à vue échéant à tout moment qui sont détenus dans le cadre de la stratégie de placement.

---

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Principes d'évaluation

---

### 3.4 Créances

Ces postes sont estimés aux valeurs nominales. Le du croire est fixé sur la base de la structure des échéances et de la probabilité historique de défaillance. Pour les risques liés aux créances spécifiquement connus, des ajustements individuels de valeur sont entrepris.

### 3.5 Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que les fonds en dépôt et à vue d'une durée initiale maximale de 90 jours qui sont gérés pour les besoins des affaires opérationnelles d'assurance. Les liquidités sont estimées aux valeurs nominales en tenant compte des cours actuels des devises étrangères.

### 3.6 Provisions techniques

*Provisions pour prestations:* ces provisions correspondent à une estimation des paiements de sinistres non escomptés échéant à l'avenir. Les provisions pour prestations comprennent les provisions pour les sinistres déclarés et celles pour les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les frais de traitement des sinistres correspondants. L'estimation, effectuée selon des principes actuariels reconnus, est conforme aux prescriptions juridiques de l'autorité de surveillance. Elle se fonde avant tout sur les chiffres empiriques des années précédentes.

*Provisions pour participation future des assuré-es aux excédents:* CONCORDIA a contractuellement convenu avec de nombreux et nombreuses client-es disposant d'une assurance collective d'indemnités journalières du paiement d'une participation aux excédents (participation aux bénéfiques) en cas d'évolution positive des sinistres. Ce poste de provisions correspond à la meilleure estimation des participations aux excédents à prévoir jusqu'à la date du bilan. L'estimation repose sur des observations passées forfaitaires et tient compte de l'évolution des gros contrats individuels. Ce poste concerne uniquement les activités dans la Principauté du Liechtenstein.

*Provisions de vieillissement:* au Liechtenstein, des provisions de vieillissement pour les assurances-hospitalisation facultatives ont pu être constituées conformément à l'art. 4 al. 5 let. b de l'ordonnance sur l'assurance-maladie du Liechtenstein (KVV). Le calcul a été effectué selon les prescriptions juridiques fixées par l'autorité de surveillance.

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Principes d'évaluation

### 3.7 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Ces provisions doivent permettre de tenir compte des fluctuations de valeur des placements de capitaux. Le Conseil d'administration a fixé la valeur cible des provisions à 17 % des valeurs de marché des placements de capitaux. Cette valeur a été déterminée selon une méthode d'économie financière (principe de la valeur à risque, *value at risk*) et repose sur un niveau de sécurité de 99.0 % et une période d'observation de deux ans.

La constitution et le recours à ces provisions s'effectuent en fonction du résultat général et du résultat des placements de capitaux de l'exercice annuel concerné ainsi que du montant des provisions existantes.

### 3.8 Autres provisions non techniques

Sous ce poste figurent toutes les autres provisions non techniques. Il est évalué le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

### 3.9 Dettes

Ce poste renferme, outre les primes payées par anticipation qui concernent l'année suivante, également les engagements découlant de prestations d'assurance décomptées et d'engagements à l'égard des fournisseurs et fournisseuses. L'évaluation se fait aux valeurs nominales.

### 4. Impôts

Conformément à l'art. 80 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), les affaires d'assurance-maladie selon la LAMal et les affaires d'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) sont exonérées de l'ensemble des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

### 5. Prévoyance en faveur du personnel

Le personnel de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA est assuré contre les suites de l'âge, du décès et de l'invalidité par une institution de prévoyance enveloppante et autonome de droit suisse. Les plans de prévoyance reposent sur le principe de primauté des cotisations.

Ces plans sont en règle générale financés par des cotisations annuelles des employé-es et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont portées par période aux frais de personnel. Dans le bilan sont saisis les régularisations actives ou passives correspondantes ainsi que les créances et engagements qui interviennent sur la base de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. Chaque année, on évalue si l'institution de prévoyance a donné lieu à un avantage économique (inscription à l'actif sous les placements de capitaux) ou à un engagement économique (inscription au passif sous les engagements) du point de vue de l'employeur.

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Principes d'évaluation

Servent de base les contrats, les règlements ainsi que les comptes annuels de l'institution de prévoyance établis selon la Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle». Les réserves de cotisations d'employeur figurent comme actifs (Actifs des institutions de prévoyance) sous les placements de capitaux; les variations par rapport à la période précédente sont saisies au titre des frais de personnel, avec prise en compte des renoncations d'utilisation par la constitution d'un ajustement de valeur.

### 6. Événements survenus après la date du bilan

Par décision du 22 mars 2024, le Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA a approuvé les comptes annuels. Ces derniers prennent en considération l'ensemble des événements connus à cette date dont les éléments déclencheurs sont intervenus avant la date du bilan. Aucun événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, des finances et des résultats de l'année écoulée n'est par ailleurs survenu.

### 7. Établissement du rapport en conformité avec les prescriptions de l'autorité de surveillance

Afin que l'établissement du rapport soit conforme aux prescriptions de l'autorité de surveillance, les précisions de l'OFSP ont également été prises en considération, en sus des Swiss GAAP RPC.

### 8. Modifications de la présentation et de l'évaluation des comptes annuels

Aucune modification n'a été apportée.

### 9. Transactions exceptionnelles

Aucune transaction exceptionnelle n'a été effectuée en 2023.

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 1. Placements de capitaux

	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités	70'711	58'827
Obligations	927'321	975'126
Actions	232'986	234'110
Placements immobiliers indirects	61'132	57'299
Actifs résultant de plans de prévoyance	8'664	8'578
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>1'300'814</b>	<b>1'333'940</b>

### 2. Créances

	31.12.2023	31.12.2022
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	109'941	104'422
À l'égard des compagnies d'assurance	0	0
À l'égard des agent-es et intermédiaires d'assurance	21	50
À l'égard des entités liées	9	8
Autres créances <sup>1</sup>	24'471	27'402
Ajustements de valeur	-21'683	-19'763
<b>Total des créances</b>	<b>112'759</b>	<b>112'119</b>

<sup>1</sup> Dont créances de kCHF 132 en 2023 et de kCHF 6'315 en 2022 envers la Confédération pour les frais de tests du Covid-19

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 3. Provisions techniques

	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022
Provisions pour prestations LAMal	399'402	278'007	- 300'653	0	376'756
Provisions pour prestations Principauté du Liechtenstein (FL)	52'967	38'559	- 35'063	0	56'463
<b>Total des provisions pour prestations</b>	<b>452'369</b>	<b>316'566</b>	<b>- 335'716</b>	<b>0</b>	<b>433'219</b>
Provisions pour participation future des assuré·es FL aux excédents	1'000	326	- 426	0	900
Provisions de vieillissement FL	27'300	2'039	0	0	29'339
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>480'669</b>	<b>318'931</b>	<b>- 336'142</b>	<b>0</b>	<b>463'458</b>
	01.01.2023	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2023
Provisions pour prestations LAMal	376'756	383'904	- 338'733	0	421'927
Provisions pour prestations FL	56'462	38'306	- 36'311	0	58'457
<b>Total des provisions pour prestations</b>	<b>433'218</b>	<b>422'210</b>	<b>- 375'044</b>	<b>0</b>	<b>480'384</b>
Provisions pour participation future des assuré·es FL aux excédents	900	248	- 348	0	800
Provisions de vieillissement FL	29'339	125	0	0	29'464
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>463'457</b>	<b>422'583</b>	<b>- 375'392</b>	<b>0</b>	<b>510'648</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 4. Provisions non techniques

	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022	Dont à court terme
Provisions pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal	73'000	0	- 72'634	0	366	366
<b>Total des provisions non techniques</b>	<b>73'000</b>	<b>0</b>	<b>- 72'634</b>	<b>0</b>	<b>366</b>	<b>366</b>
	01.01.2023	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2023	Dont à court terme
Provisions pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal <sup>1</sup>	366	0	- 92	- 274	0	0
<b>Total des provisions non techniques</b>	<b>366</b>	<b>0</b>	<b>- 92</b>	<b>- 274</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Les provisions résiduelles au 31.12.2022 dans le cadre du versement volontaire de réserves ont été dissoutes en 2023 et utilisées pour les versements rétroactifs aux assuré-es concerné-es en 2022.



# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 5. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022
Valeur cible	17 %	-	-	-	17 %
Taux de provisionnement au jour du bilan	17 %	-	-	-	11 %
Total des placements de capitaux <sup>1</sup>	1'775'122	-	-	-	1'464'590
<b>Provisions nécessaires</b>	<b>301'771</b>	-	-	-	<b>248'980</b>
<b>Total des provisions comptabilisées</b>	<b>301'771</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 140'666</b>	<b>161'105</b>
	01.01.2023	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2023
Valeur cible	17 %	-	-	-	17 %
Taux de provisionnement au jour du bilan	11 %	-	-	-	15 %
Total des placements de capitaux <sup>1</sup>	1'464'590	-	-	-	1'486'193
<b>Provisions nécessaires</b>	<b>248'980</b>	-	-	-	<b>252'653</b>
<b>Total des provisions comptabilisées</b>	<b>161'105</b>	<b>61'824</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>222'929</b>

<sup>1</sup> Outre les placements de capitaux, ce poste comprend également les liquidités et les intérêts courus.

### 6. Dettes

	31.12.2023	31.12.2022
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	210'853	193'759
À l'égard des prestataires de services	7'727	7'805
À l'égard des compagnies d'assurance	0	0
À l'égard des agent-es et intermédiaires d'assurance	301	0
À l'égard des entités liées	18'017	16'198
Autres dettes	5'124	4'781
<b>Total des dettes</b>	<b>242'022</b>	<b>222'543</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

### 7. Primes acquises

	2023	2022
Primes brutes	2'360'747	2'268'317
./. Déductions sur produits	-4'299	-4'406
./. Primes cédées à d'autres assureurs	-184	-183
+ Contributions du secteur public	32'241	27'901
./. Autres parts de prime	-3'097	-3'159
<b>Total des primes acquises</b>	<b>2'385'408</b>	<b>2'288'470</b>

### 8. Charges de prestations

	2023	2022
Prestations brutes	2'851'914	2'699'149
Participations aux coûts	-355'306	-343'580
<b>Total des prestations d'assurance payées</b>	<b>2'496'608</b>	<b>2'355'569</b>

### 9. Frais d'exploitation

	2023	2022
Total des frais de personnel	82'407	85'337
Frais de location	7'519	6'966
Entretien, réparation, remplacement, leasing	182	25
Frais informatiques	11'301	11'971
Assurances	67	56
Cotisations à des associations	3'159	3'162
Frais administratifs	6'393	8'084
Publicité	7'758	6'544
Commissions à des tiers	2'166	765
Indemnités pour frais administratifs	-499	-577
Amortissements	0	0
Total des autres frais d'exploitation	38'046	36'996
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>120'453</b>	<b>122'333</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

### 10. Résultat des placements de capitaux

#### A. Par catégories de placement

	Produits		Charges		Résultat	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Liquidités	238	144	-308	-256	-70	-112
Obligations	52'175	10'386	-8'224	-117'707	43'951	-107'321
Actions	28'337	8'854	-9'151	-49'323	19'186	-40'469
Placements immobiliers indirects	4'077	1'785	-1'410	-11'296	2'667	-9'511
Devises étrangères	204	444	-6'983	-978	-6'779	-534
Réserves de cotisations d'employeur	86	0	0	0	86	0
<b>Total</b>	<b>85'117</b>	<b>21'613</b>	<b>-26'076</b>	<b>-179'560</b>	<b>59'041</b>	<b>-157'947</b>

#### B. Par types de produits et de charges

	2023	2022
Produits directs	13'724	14'153
Bénéfices réalisés sur cours	8'783	7'460
Bénéfices non réalisés sur cours	62'610	0
Total des produits des placements	85'117	21'613
Pertes réalisées sur cours	-7'060	-5'989
Pertes non réalisées sur cours	-18'635	-173'117
Charges d'administration des placements	-381	-454
Total des charges des placements de capitaux	-26'076	-179'560
<b>Total</b>	<b>59'041</b>	<b>-157'947</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Compte de résultat sectoriel

Montants en CHF 1'000

	Assurances LAMal		Assurances FL	
	2023	2022	2023	2022
Primes acquises	2'192'397	2'106'187	193'011	182'283
Charges de prestations	-2'319'694	-2'186'243	-176'914	-169'326
Variation des provisions techniques	-45'171	22'646	-2'020	-5'435
Variation des provisions non techniques	366	72'634	0	0
Compensation de risques entre assureurs	175'442	182'964	4'699	4'588
Participation des assuré·es aux excédents	0	0	-348	-426
Frais d'exploitation	-102'744	-104'426	-17'709	-17'907
dont commissions versées aux intermédiaires	-1'466	-354	-700	-410
dont publicité	-6'635	-5'597	-1'123	-948
Autres produits d'exploitation	3'085	894	220	2
Autres charges d'exploitation	-46	-190	-7	-28
Versement volontaire de réserves (art. 26 OSAMal)	-92	-72'634	0	0
Résultat des placements de capitaux	-2'409	-15'061	-374	-2'220
- produits des placements de capitaux	73'669	18'836	11'448	2'777
- charges des placements de capitaux	-22'569	-156'487	-3'507	-23'073
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-53'509	122'590	-8'315	18'076
<b>Total du résultat d'exploitation</b>	<b>-98'866</b>	<b>6'771</b>	<b>558</b>	<b>-8'469</b>
Résultat hors exploitation	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	-98	0	-8
<b>Résultat avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>-98'866</b>	<b>6'673</b>	<b>558</b>	<b>-8'477</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
<b>Résultat</b>	<b>-98'866</b>	<b>6'673</b>	<b>558</b>	<b>-8'477</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Compte de résultat sectoriel

Montants en CHF 1'000

	Total	
	2023	2022
Primes acquises	2'385'408	2'288'470
Charges de prestations	- 2'496'608	- 2'355'569
Variation des provisions techniques	- 47'191	17'211
Variation des provisions non techniques	366	72'634
Compensation de risques entre assureurs	180'141	187'552
Participation des assurés-es aux excédents	- 348	- 426
Frais d'exploitation	- 120'453	- 122'333
dont commissions versées aux intermédiaires	- 2'166	- 764
dont publicité	- 7'758	- 6'545
Autres produits d'exploitation	3'305	896
Autres charges d'exploitation	- 53	- 218
Versement volontaire de réserves (art. 26 OSAMal)	- 92	- 72'634
Résultat des placements de capitaux	- 2'783	- 17'281
- produits des placements de capitaux	85'117	21'613
- charges des placements de capitaux	- 26'076	- 179'560
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	- 61'824	140'666
<b>Total du résultat d'exploitation</b>	<b>- 98'308</b>	<b>- 1'698</b>
Résultat hors exploitation	0	0
Résultat exceptionnel	0	- 106
<b>Résultat avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>- 98'308</b>	<b>- 1'804</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat</b>	<b>- 98'308</b>	<b>- 1'804</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## Autres indications

Montants en CHF 1'000

### Institutions de prévoyance

Avantages économiques/ engagements économiques et charges de prévoyance	Excédent de cou- verture/ décou- vert <sup>1</sup>	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente/ avec inci- dence sur le compte de résultat	Cotisations limitées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2023	31.12.2022			2023	2023
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (sans excédent de couverture/découvert)	0	0	0	0	10'959	10'959	10'835
<b>Total des charges de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10'959</b>	<b>10'959</b>	<b>10'835</b>

<sup>1</sup> Le jour de référence pour les données sur les excédents de couverture / le découvert est le 31.12.2022 (dernière clôture d'exercice disponible et révisée de l'institution de prévoyance).

Réserves de cotisations d'employeur	Valeur nominale	Renoncia- tion à l'utili- sation au	Bilan	Constitution pour	Bilan	Résultat découlant de réserves de cotisations d'employeur dans les frais de personnel	
						31.12.2023	31.12.2023
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	8'664	0	8'664	86	8'578	0	0
<b>Total des réserves de cotisations d'employeur</b>	<b>8'664</b>	<b>0</b>	<b>8'664</b>	<b>86</b>	<b>8'578</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le produit de l'intérêt des réserves de cotisations d'employeur d'un montant de kCHF 86 est porté au bilan comme produit des placements de capitaux.

### Sûretés en faveur de tiers

	31.12.2023	31.12.2022
Débit de la fortune liée LAMal	421'927	376'756

---

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

## **Autres indications**

---

### **Responsabilité solidaire**

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA fait partie du groupe d'imposition TVA du groupe CONCORDIA et répond solidairement pour les engagements en matière de TVA de ce dernier à l'égard des autorités fiscales.

### **Données sur la conduite d'une évaluation des risques**

Le Conseil d'administration a mis en place un processus de gestion des risques à l'aide duquel il identifie et évalue les risques de manière périodique et systématique. Les risques existentiels identifiés sont résumés dans un portefeuille de risques et évalués selon la probabilité de leur survenance et l'ampleur potentielle de leurs dommages. Chacun de ces risques est assigné à un ou une membre du Comité directeur qui en est désigné-e responsable. Au moins une fois par an, le Conseil d'administration reçoit un rapport du Comité directeur portant sur l'évolution des risques existentiels et les mesures adoptées. De plus, le Conseil d'administration a instauré un système de contrôle interne efficace, afin de garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes et la régularité des rapports d'entreprises.

### **Transactions avec des personnes et sociétés liées**

Aucune transaction d'importance n'a été effectuée avec des personnes liées durant la période de rapport. Les créances et dettes à l'égard des détenteurs et detentrices de participations et des sociétés liées sont décrites plus en détail aux chiffres 2 et 6.

### **Remboursement par la Confédération des frais de tests dans le cadre du Covid-19 selon l'art. 26 de l'ordonnance 3 Covid-19**

Au 31 décembre 2023, CONCORDIA avait facturé à la Confédération, pour l'exercice 2023, un montant de kCHF 8'420 pour les tests de Covid-19. Des créances de kCHF 132 envers la Confédération sont encore dues dans ce contexte au 31 décembre 2023 (cf. chiffre 2).

# Affectation du résultat du bilan

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	2023	2022
Report des exercices précédents	0	0
Résultat du bilan de l'exercice annuel	- 98'308	- 1'804
<b>Total du résultat du bilan disponible</b>	<b>- 98'308</b>	<b>- 1'804</b>
Affectation/prélèvement de réserves découlant de lois spéciales selon la LAMal	- 98'866	6'673
Affectation/prélèvement de réserves découlant de lois spéciales selon la LAMal Principauté du Liechtenstein	558	- 8'477
Report sur le nouvel exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>- 98'308</b>	<b>- 1'804</b>



# Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Lucerne

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 22 à 39) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne  
Téléphone: +41 58 792 62 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la compensation de la perte résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Martin Schwörer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Michel Weidmann  
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 22 mars 2024

# Bilan

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif</b>			
<b>Placements de capitaux hors assurance-vie liée à des participations</b>			
Immeubles de placement		12'070	12'311
Titres à revenu fixe		748'185	693'354
Actions		102'393	95'646
Participations		338	338
Autres placements de capitaux	1	341'742	287'646
<b>Placements de capitaux hors assurance-vie liée à des participations</b>		<b>1'204'728</b>	<b>1'089'295</b>
Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations	2	23'237	18'039
Liquidités		60'678	70'222
Part des réassureurs dans les provisions techniques		1'096	1'441
Immobilisations corporelles	3	33'813	35'767
Immobilisations incorporelles	4	2'491	1'783
Créances nées d'opérations d'assurance	5	4'375	4'416
Autres créances	6	26'148	23'222
Comptes actifs de régularisation		8'335	9'172
<b>Total de l'actif</b>		<b>1'364'901</b>	<b>1'253'357</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux étrangers</b>			
Provisions techniques	7	549'059	512'306
Provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		23'731	18'459
Provisions non techniques	8	113'900	66'500
Dettes nées d'opérations d'assurance	9	61'272	63'247
Autres passifs	10	3'017	3'023
Comptes passifs de régularisation		14'662	15'320
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>765'641</b>	<b>678'855</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital-actions		20'000	20'000
Réserves légales issues du capital		500	500
Réserves légales issues du bénéfice		10'000	10'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		544'002	537'271
Bénéfice		24'758	6'731
<b>Total des fonds propres</b>		<b>599'260</b>	<b>574'502</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1'364'901</b>	<b>1'253'357</b>

# Compte de résultat

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	2023	2022 <sup>1</sup>
Primes brutes		557'834	560'004
Primes brutes cédées aux réassureurs		- 5'754	- 5'587
<b>Primes pour propre compte</b>		<b>552'080</b>	<b>554'417</b>
Variations des reports de primes		2	- 8
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>552'082</b>	<b>554'409</b>
Autres produits de l'activité d'assurance		142	2'221
<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance</b>		<b>552'224</b>	<b>556'630</b>
Charges des sinistres: montants payés bruts		- 369'058	- 369'075
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		3'112	3'278
Variations des provisions techniques	11	- 36'755	- 35'040
Variations des provisions techniques: part des réassureurs		- 346	232
Variations des provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		- 5'272	- 1'473
<b>Charges des sinistres pour propre compte</b>		<b>- 408'319</b>	<b>- 402'078</b>
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	12	- 106'426	- 106'921
Autres charges techniques pour propre compte		- 3'237	- 2'064
<b>Total des charges de l'activité technique</b>		<b>- 517'982</b>	<b>- 511'063</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>34'242</b>	<b>45'567</b>
Produits des placements de capitaux	13	51'601	16'376
Charges financières et frais de gestion des placements	14	- 12'172	- 80'123
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>39'429</b>	<b>- 63'747</b>
Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance-vie liée à des participations		869	- 2'546
Autres produits financiers		1'007	74
Autres charges financières <sup>2</sup>		- 1'821	- 1'925
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>73'726</b>	<b>- 22'577</b>
Variations des provisions financières <sup>3</sup>		- 47'400	30'300
Produit extraordinaire		1	- 255
<b>Bénéfice/perte avant impôt</b>		<b>26'327</b>	<b>7'468</b>
Impôts directs		- 1'569	- 737
<b>Bénéfice/perte</b>		<b>24'758</b>	<b>6'731</b>

<sup>1</sup> Pour 2022, des reclassements ont dû être réalisés conformément aux prescriptions fixées par l'autorité de surveillance.

<sup>2</sup> Y compris amortissements sur immeubles d'exploitation de kCHF 867 en 2023 et de kCHF 867 en 2022

<sup>3</sup> Les variations des provisions financières sont désormais inscrites dans le résultat hors exploitation.

# Tableau de flux de trésorerie

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	Chiffre	2023	2022
<b>Résultat</b>		<b>24'758</b>	<b>6'731</b>
<b>Amortissements/révaluations</b>			
– des placements de capitaux		– 22'932	71'809
– des placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations		885	2'525
– des immobilisations corporelles	3	2'368	2'893
– des immobilisations incorporelles	4	651	583
<b>Augmentation/diminution</b>			
– des provisions techniques issues de la réassurance		346	– 232
– des provisions techniques	7	36'753	35'049
– des provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		5'272	1'473
– des provisions non techniques		47'400	– 30'300
<b>Bénéfice/perte provenant de réalisations</b>			
– des immobilisations corporelles		– 24	268
– des immobilisations incorporelles		0	0
<b>Augmentation/diminution</b>			
– des comptes actifs de régularisation		837	– 2'300
– des créances		– 2'885	– 7'864
– des comptes passifs de régularisation		– 658	6'604
– des dettes		– 1'981	– 4'151
<b>Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>90'790</b>	<b>83'088</b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</b>			
– variations des placements de capitaux		– 92'503	– 133'535
– variations des placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations		– 6'083	– 3'898
– variations des immobilisations corporelles		– 390	– 2'546
– variations des immobilisations incorporelles		– 1'358	– 1'572
<b>Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>– 100'334</b>	<b>– 141'551</b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement</b>			
Paiements de dividendes		0	0
<b>Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité de financement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>– 9'544</b>	<b>– 58'463</b>
Liquidités au début de la période de rapport		70'222	128'685
Variation des liquidités selon le tableau de flux de trésorerie		– 9'544	– 58'463
<b>Liquidités à la fin de la période de rapport</b>		<b>60'678</b>	<b>70'222</b>

# Tableau des fonds propres

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Capital- actions	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Bénéfice/ perte	Fonds propres
<b>État au 31.12.2022</b>	<b>20'000</b>	<b>500</b>	<b>10'000</b>	<b>537'271</b>	<b>6'731</b>	<b>574'502</b>
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	0	0	0	0	0	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	0	0	6'731	-6'731	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	0	0	24'758	24'758
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>20'000</b>	<b>500</b>	<b>10'000</b>	<b>544'002</b>	<b>24'758</b>	<b>599'260</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

## Principes d'évaluation

### 1. Principes de la présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le code suisse des obligations et les prescriptions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA).

### 2. Date du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

### 3. Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe qui s'applique est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes.

#### 3.1 Écarts d'arrondi

Les montants indiqués dans les comptes annuels sont arrondis au millier le plus proche (kCHF). La présentation peut donc comporter de minimes écarts d'arrondi.

#### 3.2 Devises étrangères

Les dépenses et les produits en devise étrangère sont estimés aux cours de la date de transaction ou aux cours moyens. Les postes du bilan énoncés en devise étrangère sont convertis aux cours ci-dessous, en vigueur le jour du bilan:

1 EUR en CHF	0.93
1 USD en CHF	0.84
100 NOK en CHF	8.29
1 CAD en CHF	0.64
100 JPY en CHF	0.60

### 3.3 Placements de capitaux

Les placements de capitaux incluent les immeubles de rendement, les actions, les obligations, les placements collectifs de capitaux, les placements alternatifs et les participations. Les placements de capitaux sont enregistrés au bilan au maximum à leur valeur d'acquisition ou à une valeur du marché inférieure. Les intérêts courus sont délimités et affectés à la période concernée et saisis dans les comptes actifs de régularisation. Les ajustements de valeur tiennent compte des risques individuels. La comptabilité des titres est tenue d'après le principe de la date d'opération.

### 3.4 Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations

Les placements de capitaux pour les produits d'assurance-vie liée à des fonds de placement sont portés au bilan sous ce poste. L'évaluation de ces placements s'effectue selon la valeur liquidative (*net asset value*, NAV).

### 3.5 Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse, les avoirs postaux et bancaires, les liquidités pour placements ainsi que les fonds en dépôt et à vue d'une durée initiale maximale de 90 jours qui sont gérés pour les besoins des affaires opérationnelles d'assurance. Les liquidités sont estimées aux valeurs nominales en tenant compte des cours actuels des devises étrangères.



# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

## Principes d'évaluation

### 3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les frais d'acquisition en fonction de leur durée d'utilisation. La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

Biens meubles/véhicules	5 à 8 ans
Matériel et réseaux informatiques	3 à 10 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Terrains	pas d'amortissement

Les indices de maintien de la valeur sont contrôlés chaque année. Au besoin, des amortissements supplémentaires sont entrepris à la charge du résultat de la période.

### 3.7 Immobilisations incorporelles

Cette catégorie de placements comprend les immobilisations incorporelles acquises telles que les logiciels, les droits d'utilisation et la survaleur (*goodwill*), qui engendrent un profit mesurable sur plusieurs années. L'amortissement s'effectue de manière linéaire à la valeur d'acquisition et généralement sur une période de deux à cinq ans. Les immobilisations incorporelles acquises en propre et les prestations propres ne sont pas portées à l'actif. Les indices de maintien de la valeur sont contrôlés chaque année et des amortissements supplémentaires non planifiés sont au besoin entrepris à la charge du résultat de la période.

### 3.8 Créances

Ces postes sont estimés aux valeurs nominales. Le ducroire est fixé sur la base de la structure des échéances et de la probabilité historique de défaillance. Pour les risques liés aux créances spécifiquement connus, des ajustements individuels de valeur sont entrepris.

### 3.9 Provisions techniques

*Reports de primes*: ce poste comprend les produits de primes qui concernent une période s'étalant après la date du bilan.  
*Provisions pour sinistres en cours*: ces provisions correspondent à une estimation des paiements de sinistres non escomptés échéant à l'avenir. Les provisions pour sinistres comprennent les provisions pour les sinistres déclarés et celles pour les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les frais de traitement des sinistres correspondants. L'estimation, effectuée selon des principes actuariels reconnus, est conforme aux prescriptions juridiques de l'autorité de surveillance.

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

## Principes d'évaluation

*Autres provisions techniques:* ce poste inclut les provisions pour vieillissement, pour antisélection et pour fluctuation pour les affaires d'assurance-maladie complémentaire selon la LCA. Les provisions pour vieillissement et pour antisélection servent au financement des redistributions et solidarités voulues entre les différentes catégories d'assuré-es. Les provisions techniques pour fluctuation visent à atténuer partiellement ou totalement les fluctuations dans les charges de sinistres ainsi que les risques des provisions pour sinistres et pour vieillissement. Figurent également à ce poste les provisions pour fluctuation dans les assurances-vie. Les calculs reposent sur des modèles actuariels qui ont été approuvés par la FINMA dans le cadre du plan d'exploitation.

*Réserves mathématiques:* ce poste comprend les réserves mathématiques pour les produits d'assurance-vie non liés à des participations.

*Provisions pour parts d'excédents contractuels:* CONCORDIA constitue un fonds d'excédents pour l'assurance-vie mixte CONVENIA et répartit les parts de participation aux excédents entre les preneurs et preneuses d'assurance, participation qu'elle rémunère. Ces opérations nécessitent des résultats techniques et financiers favorables.

### 3.10 Provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations

Ce poste se compose des réserves mathématiques et des provisions pour fluctuation et sinistres dans le cadre de l'assurance-vie liée à des participations.

### 3.11 Provisions non techniques

*Provisions financières:* ces provisions doivent permettre de tenir compte des fluctuations de valeur des placements de capitaux. Le Conseil d'administration a fixé la valeur cible des provisions à 17 % des valeurs de marché des placements de capitaux. Cette valeur a été déterminée selon une méthode d'économie financière (principe de la valeur à risque, *value at risk*) et repose sur un niveau de sécurité de 99.0 % et une période d'observation de deux ans. La constitution et le recours à ces provisions s'effectuent en fonction du résultat général et du résultat des placements de capitaux de l'exercice annuel concerné ainsi que du montant des provisions existantes.

*Autres provisions:* ce poste comprend toutes les autres provisions non techniques pour autant que la sortie de capitaux qui en résulte soit attendue au cours de l'année suivante. Il est évalué le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

### 3.12 Dettes nées d'opérations d'assurance et autres passifs

Ces postes renferment, outre les primes payées par anticipation qui concernent l'année suivante, les dettes découlant de prestations d'assurance décomptées et de dettes à l'égard des fournisseurs et fournisseuses. L'évaluation se fait aux valeurs nominales.

---

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

## Principes d'évaluation

---

### 4. Impôts

Tous les impôts courants sur les bénéfices et sur les capitaux sont calculés sur la base du taux d'impôt effectif et sont inscrits au passif du bilan (dettes fiscales). Les actifs d'impôts différés ne sont pas portés à l'actif.

### 5. Événements survenus après la date du bilan

Par décision du 22 mars 2024, le Conseil d'administration de CONCORDIA Assurances SA a approuvé les comptes annuels. Ces derniers prennent en considération l'ensemble des événements connus à cette date dont les éléments déclencheurs sont intervenus avant la date du bilan. Aucun événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, des finances et des résultats de l'année écoulée n'est par ailleurs survenu.

### 6. Transactions exceptionnelles

Aucune transaction exceptionnelle n'a été effectuée en 2023.

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

**Explications sur le bilan**

Montants en CHF 1'000

**1. Autres placements de capitaux**

	31.12.2023	31.12.2022
Placements de capitaux alternatifs	13'311	22'512
Placements collectifs de capitaux	328'431	265'134
<b>Total des autres placements de capitaux</b>	<b>341'742</b>	<b>287'646</b>

**2. Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations**

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds de placement mixtes	23'237	18'039

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 3. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploita- tion	Meubles et équipe- ments	Matériel informa- tique	Autres immobili- sations corporelles	Immobili- sations en acquisition/ immeubles en cons- truction	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2023	64'381	15'641	10'122	382	386	90'912
Restructuration	0	0	0	0	0	0
Entrées	0	366	384	50	434	1'234
Sorties	0	-966	-1'458	-100	-820	-3'344
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>64'381</b>	<b>15'041</b>	<b>9'048</b>	<b>332</b>	<b>0</b>	<b>88'802</b>
Amortissements cumulés au 01.01.2023	33'497	15'332	6'052	264	0	55'145
Restructuration	0	0	0	0	0	0
Amortissements selon la planification	867	126	1'309	66	0	2'368
Amortissements sans planification	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	-966	-1'458	-100	0	-2'524
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>34'364</b>	<b>14'492</b>	<b>5'903</b>	<b>230</b>	<b>0</b>	<b>54'989</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2023</b>	<b>30'017</b>	<b>549</b>	<b>3'145</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>33'813</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 4. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Autres immo- bilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en acquisition	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2023	21'512	0	1'349	22'861
Restructuration	0	0	0	0
Entrées	434	0	1'358	1'792
Sorties	- 742	0	- 434	- 1'176
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>21'204</b>	<b>0</b>	<b>2'274</b>	<b>23'478</b>
Amortissements cumulés au 01.01.2023	21'078	0	0	21'078
Restructuration	0	0	0	0
Amortissements selon la planification	651	0	0	651
Amortissements sans planification	0	0	0	0
Sorties	- 742	0	0	- 742
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>20'987</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20'987</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2023</b>	<b>217</b>	<b>0</b>	<b>2'274</b>	<b>2'491</b>

### 5. Créances nées d'opérations d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	4'371	3'964
À l'égard des agent·es et intermédiaires	0	452
À l'égard des compagnies d'assurance	4	0
<b>Total des créances nées d'opérations d'assurance</b>	<b>4'375</b>	<b>4'416</b>

### 6. Autres créances

	31.12.2023	31.12.2022
Autres créances <sup>1</sup>	22'494	22'142
Créances nées des activités de placement	3'650	1'073
Créances fiscales	4	7
<b>Total des autres créances</b>	<b>26'148</b>	<b>23'222</b>

<sup>1</sup> Dont créances envers des sociétés liées de kCHF 17'863 en 2023 et kCHF 16'609 en 2022

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

### 7. Provisions techniques

	31.12.2023	31.12.2022
Reports de primes	326	328
Provisions pour sinistres en cours <sup>1</sup>	116'560	119'042
Autres provisions techniques	404'219	366'716
Réserves mathématiques	27'065	25'310
Provisions pour parts d'excédents contractuels	374	227
Provisions pour fonds d'excédents	515	683
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>549'059</b>	<b>512'306</b>

<sup>1</sup> Dont part des réassureurs (figure à l'actif du bilan) de kCHF 1'096 en 2023 et kCHF 1'441 en 2022

### 8. Provisions non techniques

	31.12.2023	31.12.2022
Provisions financières	113'900	66'500
Autres provisions	0	0
<b>Total des provisions non techniques</b>	<b>113'900</b>	<b>66'500</b>

### 9. Dettes nées d'opérations d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	1'418	1'692
Avances de prime des preneurs et preneuses d'assurance	59'226	61'045
Dettes à l'égard des agent-es et des intermédiaires	628	0
Dettes à l'égard des entreprises d'assurance et de réassurance	0	510
<b>Total des dettes nées d'opérations d'assurance</b>	<b>61'272</b>	<b>63'247</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Explications sur le bilan et le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

### 10. Autres passifs

	31.12.2023	31.12.2022
Autres dettes <sup>1</sup>	2'695	2'884
Dettes nées d'activités de placement	0	0
Dettes fiscales	322	139
<b>Total des autres passifs</b>	<b>3'017</b>	<b>3'023</b>

<sup>1</sup> Dettes envers des sociétés liées de kCHF 488 en 2023 et kCHF 430 en 2022

### 11. Variations des provisions techniques

	2023	2022
Variations des provisions pour sinistres en cours	2'481	3'473
Variations des autres provisions techniques	- 37'503	- 35'079
Variations des réserves mathématiques	- 1'755	- 3'442
Variations des provisions pour parts d'excédents contractuels	- 146	- 209
Variations des provisions pour fonds d'excédents	168	217
<b>Total des variations des provisions techniques</b>	<b>- 36'755</b>	<b>- 35'040</b>

### 12. Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte

	2023	2022
Charges de personnel	70'166	74'354
Autres charges	34'108	29'958
Amortissements	2'152	2'609
<b>Total des frais d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>	<b>106'426</b>	<b>106'921</b>



# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

### 13. Produits des placements

	Produits		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total des produits des placements	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	3'274	2'891	0	0	0	0	3'274	2'891
Participations	93	56	0	0	0	0	93	56
Titres à revenu fixe	4'986	3'962	26'552	0	2'305	513	33'843	4'475
Actions	3'581	3'058	1'131	2'186	711	642	5'423	5'886
Autres placements de capitaux	3'586	3'025	4'469	0	913	43	8'968	3'068
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>15'520</b>	<b>12'992</b>	<b>32'152</b>	<b>2'186</b>	<b>3'929</b>	<b>1'198</b>	<b>51'601</b>	<b>16'376</b>

### 14. Charges financières et frais de gestion des placements

	Charges d'administration des placements		Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation		Moins-values réalisées		Total des charges financières et frais de gestion des placements	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	-	-	-241	-241	0	0	-241	-241
Participations	-	-	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu fixe	-	-	-2'075	-52'821	-329	-927	-2'404	-53'748
Actions	-	-	-2'224	-2'416	0	0	-2'224	-2'416
Autres placements de capitaux	-	-	-4'680	-18'517	-1'971	-4'648	-6'651	-23'165
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>-652</b>	<b>-553</b>	<b>-9'220</b>	<b>-73'995</b>	<b>-2'300</b>	<b>-5'575</b>	<b>-12'172</b>	<b>-80'123</b>

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Autres indications

Montants en CHF 1'000

### Nom, forme juridique, siège

CONCORDIA Assurances SA, selon le droit suisse des sociétés anonymes, avec siège à Lucerne

### Nombre de collaborateurs et collaboratrices en moyenne annuelle

	31.12.2023	31.12.2022
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (équivalents plein temps)	1'132	1'132

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices est employé aussi bien auprès de CONCORDIA Assurances SA qu'auprès de CONCORDIA Assurance de maladie et accidents SA.

### Valeur résiduelle des dettes découlant de crédits-bails dont l'échéance est supérieure à douze mois

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes découlant de crédits-bails	0	52

### Dettes à l'égard des institutions de prévoyance

	31.12.2023	31.12.2022
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	0	0
AXA Fondation de prévoyance professionnelle, Principauté du Liechtenstein	1	147
<b>Total des dettes à l'égard des institutions de prévoyance</b>	<b>1</b>	<b>147</b>

### Sûretés en faveur de tiers

Actifs liés pour la garantie

	31.12.2023	31.12.2022
Débit de la fortune liée	638'598	597'477

# Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

## Autres indications

Montants en CHF 1'000

### Responsabilité solidaire

CONCORDIA Assurances SA fait partie du groupe d'imposition TVA du groupe CONCORDIA et répond solidairement pour les engagements en matière de TVA de ce dernier à l'égard des autorités fiscales.

### Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2023	31.12.2022 <sup>1</sup>
Révision	174	126
Prestations de service	8	13
<b>Total des honoraires versés à l'organe de révision</b>	<b>182</b>	<b>139</b>

<sup>1</sup> Ajustement de l'exercice précédent

Il n'existe pas d'autres faits devant être présentés conformément à l'art. 959c du code des obligations.

### Produits et charges extraordinaires

Recours et versements de prestations en lien avec l'assurance collective d'indemnités journalières, qui a été cédée à Visana au 1<sup>er</sup> janvier 2019

### Données sur la conduite d'une évaluation des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un processus de gestion des risques à l'aide duquel il identifie et évalue les risques de manière périodique et systématique. Les risques existentiels identifiés sont résumés dans un portefeuille de risques et évalués selon la probabilité de leur survenance et l'ampleur potentielle de leurs dommages. Chacun de ces risques est assigné à un ou une membre du Comité directeur qui en est désigné-e responsable. Au moins une fois par an, le Conseil d'administration reçoit un rapport du Comité directeur portant sur l'évolution des risques existentiels et les mesures adoptées. De plus, le Conseil d'administration a instauré un système de contrôle interne efficace, afin de garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes et la régularité des rapports d'entreprises.

### Transactions avec des personnes et sociétés liées

Aucune transaction d'importance n'a été effectuée avec des personnes liées durant la période de rapport. Les créances et dettes à l'égard des détenteurs et détentrices de participations et des sociétés liées sont décrites plus en détail aux chiffres 6 et 10.

# Affectation du résultat du bilan

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	2023	2022
Report des exercices précédents	0	0
Résultat du bilan de l'exercice annuel	24'758	6'731
<b>Total du résultat du bilan disponible</b>	<b>24'758</b>	<b>6'731</b>
Versement d'un dividende	0	0
Attribution/prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	24'758	6'731
Attribution/prélèvement de réserves légales issues du bénéfice	0	0
Report sur le nouvel exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>24'758</b>	<b>6'731</b>

# Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de CONCORDIA Assurances SA

Lucerne

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CONCORDIA Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 44 à 59) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne  
Téléphone: +41 58 792 62 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Martin Schwörer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Michel Weidmann  
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 22 mars 2024

# Rapport 2023 sur les questions non financières

---

*CONCORDIA Assurances SA, ci-après CONCORDIA, est chapeautée par une association à but non lucratif. Du fait de son statut, elle accorde une importance prépondérante à un management responsable. En tant que prestataire de produits de prévoyance et d'assurance-maladie complémentaires, CONCORDIA prend à cœur ses responsabilités en matière d'environnement, de gouvernance et de questions sociales, responsabilités auxquelles viennent s'ajouter le respect des droits humains et la lutte contre la corruption. Le présent rapport fait état des actions de l'entreprise dans chacun de ces domaines.*

## **Environnement**

Comparés à des entreprises d'autres secteurs, les assureurs-maladie et de prévoyance n'ont qu'un impact direct limité sur les questions environnementales. Cela étant, CONCORDIA s'emploie à tirer le meilleur parti de la marge de manœuvre dont elle dispose. Pour commencer, une évaluation en continu de l'impact écologique de ses activités a été planifiée. Cette évaluation doit déboucher sur des mesures concrètes, tout particulièrement en ce qui concerne la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Ensuite, dans le cadre de ses placements de capitaux, CONCORDIA s'appuie sur des normes faciles à mettre en œuvre et bénéficiant d'un large consensus: elle applique les normes de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et évite les obligations d'État de pays faisant l'objet de sanctions, conformément à la liste ad hoc de la Confédération. Toutes les dispositions à cet effet figurent dans les règlements de placement propres à l'entreprise.

## **Responsabilité sociale**

Le groupe CONCORDIA exerce ses activités dans le domaine des assurances sociales depuis plus de 110 ans. La responsabilité sociale figure donc au cœur de ses préoccupations. Riche de sa longue expérience, CONCORDIA soutient plusieurs initiatives en lien avec la famille, le sport ou la culture. En témoignent son partenariat solide avec la fondation Pro Juventute et son engagement en faveur des fédérations nationales de sports en salle. Une manière pour CONCORDIA d'agir concrètement pour qu'enfants et adolescent-es grandissent en bonne santé et que tout le monde, les jeunes et les moins jeunes, puisse profiter des bienfaits d'une pratique sportive.



---

### **Politique du personnel**

CONCORDIA s'est fixé comme objectif de figurer parmi les meilleurs employeurs et les meilleures employeuses. C'est ainsi que l'entreprise accorde une grande valeur à ses collaborateurs et collaboratrices. Chaque salarié-e doit pouvoir apporter une contribution utile à la société par son travail. Une culture d'entreprise favorisant de bonnes conditions de travail, des possibilités d'évolution et des relations professionnelles empreintes de respect est indispensable pour y parvenir. Preuve que CONCORDIA prend ce sujet très à cœur, elle mène régulièrement des enquêtes de satisfaction du personnel. Les résultats obtenus sont suivis d'actions concrètes lorsque des améliorations se révèlent nécessaires. CONCORDIA met également à la disposition de ses collaborateurs et collaboratrices un service de consultation confidentiel gratuit avec des conseillers et conseillères de la société Movis, spécialisée dans la santé en entreprise.

### **Respect des droits humains**

Le respect des droits humains constitue le fondement sur lequel doit se baser toute société équitable. Chaque fois que ses actions peuvent avoir un impact significatif dans ce domaine, CONCORDIA veille à réaffirmer ce principe. Dans l'exercice de ses activités, elle s'assure que les droits humains sont respectés en tous points. Par ailleurs, elle n'achète ni ne vend

aucun produit impliquant d'une manière ou d'une autre le travail des enfants. Depuis de nombreuses années, elle apporte aussi un soutien important – idéologique et financier – au réseau *Musicians for Human Rights* (MHR) ainsi qu'à des concerts de bienfaisance de l'ensemble *Human Rights Orchestra* (HRO), formé par des musiciens et musiciennes de ce réseau. Enfin, CONCORDIA contribue largement à la promotion de la santé de ses assurés en leur proposant toute une palette de services et d'offres de conseil; cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### **Lutte contre la corruption**

CONCORDIA lutte contre toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, qu'elle soit perpétrée au sein même de l'entreprise ou de manière large par ses collaborateurs et collaboratrices. Les directives internes rigoureuses édictées à cet effet sont adaptées périodiquement. Ainsi, elles sont toujours actuelles et pertinentes. Leur mise en œuvre est soumise à des contrôles réguliers. Pour ce qui est des déclarations de loyauté et de l'acceptation de cadeaux ou du fait d'en offrir, des règles très strictes sont applicables, auxquelles il n'est possible de déroger sous aucune forme que ce soit. En outre, le personnel de CONCORDIA est régulièrement formé à la lutte contre la corruption.

Éditrice:  
CONCORDIA  
Bundesplatz 15  
6002 Lucerne

Téléphone +41 41 228 01 11  
info@concordia.ch  
www.concordia.ch

Photos: Neustadt Agentur AG

Le présent rapport de gestion est  
publié en français et en allemand.

**CONCORDIA**  
votre santé, notre priorité